



ARRÊTÉ N°2025-01

Objet : PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULER

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2,

Vu le code de la route,

Vu la livraison de la charpente pour la construction de Monsieur MORENO par SOVAU TOITURE pour les travaux rue de la Condamine- TAVEL (30126) par l'entreprise MIDI SUD,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1 :

La circulation sera interdite le lundi 20 janvier 2025 de 08 h 00 à 10 h 00 rue de la Condamine et impasse des jardins, TAVEL (30126) pour la construction de Mr Moreno. Les contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions du code de la route. Durant cette période, les droits des tiers seront préservés.

Le permissionnaire devra également effectuer des reprographies du présent arrêté et les distribuer au préalable dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer de la présente autorisation, à minima 48 heures avant.

Article 2 : Les services municipaux et la gendarmerie nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tavel, le 07 janvier 2025.

Le Maire, Claude PHILIP.

Publié le 07 JAN. 2025

